

Plan d'action commission n°7 « Villes Innovantes » (Présidence : Ville de Nantes)

La commission permanente « Villes innovantes » a pour objectif préalable de s'engager dans une démarche active de dialogue, d'interconnaissance, d'échanges d'expériences et d'identification d'une expertise territoriale francophone sur les champs de l'innovation sociale et des industries créatives.

I- Propositions : plan d'action sur le volet ESS

1- Identifier une communauté de savoirs :

Objectifs : connaître les projets menés dans les villes membres de la commission et les domaines d'excellence de chacun, identifier un panel d'experts ainsi que des expériences exportables et reproductibles.

Activité :

Élaboration d'une fiche de renseignement par ville membre de la commission qui consigne les éléments suivants :

- Nom de l' élu référent ;
- Technicien référent ;
- Domaines particuliers d'expertise exportable ;
- Experts mobilisables ;
- Contexte et besoins auxquels la stratégie et les projets permettent de répondre ;
- Les plans d'action dans le champ de l'ESS (jusqu'à 2014) ;
- Les principales actions soutenues par la Ville pour structurer l'ESS ;
- Les perspectives (à partir de 2015) ;
- Les publications réalisées par la Ville sur le champ de l'ESS.

Calendrier : novembre 2013 – printemps 2014

2- Animer la communauté et valoriser l'expertise auprès du reste du réseau

Objectifs : Entretenir la dynamique d'échange entre les membres de la commission et valoriser les savoirs auprès du reste du réseau AIMF

Activité :

Les membres de la Commission et le secrétariat de l'AIMF assurent une veille sur ce champ au plan international. Un moyen d'échange d'information est mis en place. Le secrétariat permanent de l'AIMF assure la mise en ligne des projets et initiatives les plus significatifs via son site internet.

3- Identifier les thématiques de travail

Une fois l'expertise des villes identifiée, il sera plus aisé de définir, de concert avec les membres de la commission, les thématiques à développer.

Exemples de thématiques :

- L'ESS : une nécessaire mise en œuvre collaborative entre les acteurs et la collectivité ;
- L'entrepreneuriat en ESS : une autre façon de créer son entreprise ;
- La structuration de l'ESS : la mise en place de « pôles de coopération » ; une offre de service territoriale ; L'économie plurielle sur un territoire : un écosystème favorable à la création d'activités et d'emplois non délocalisables.

II- Propositions : plan d'actions sur le volet Industries Créatives

1- Identifier une communauté de savoirs :

Objectifs : connaître les projets menés dans les villes membres de la commission et les domaines d'excellence de chacun, identifier un panel d'experts, ainsi que des expériences exportables et reproductibles.

Activité :

Élaboration d'une fiche de renseignement par chaque ville membre de la commission précisant les éléments suivants :

- Nom de l' élu référent ;
- Technicien référent ;
- Domaines particuliers d'expertise exportable ;
- Experts mobilisables ;
- Contexte et besoins auxquels la stratégie et les projets permettent de répondre ;
- Les plans d'actions dans le champ des industries culturelles et créatives ;
- Les principales actions et projets engagés par chaque Ville pour structurer les industries; culturelles et créatives, les objectifs poursuivis, les résultats attendus ;
- Les perspectives à moyen et long terme ;
- Les publications et communications réalisées par chaque Ville sur ce champ.

Calendrier : novembre 2013 au printemps 2014

2- Animer le réseau et valoriser l'expertise auprès du reste du réseau

Objectifs : Entretenir la dynamique d'échange entre les membres de la commission et valoriser les savoirs auprès du reste du réseau.

Activité :

Les membres de la Commission et le secrétariat de l'AIMF assurent une veille sur ce champ au plan international. Un moyen d'échange d'information est mis en place.

Le secrétariat permanent de l'AIMF assure la mise en ligne des projets et initiatives les plus significatifs via son site internet.

3- Identifier les thématiques de travail

Une fois toutes des fiches réalisées, les thématiques à développer seront définies en concertation par les villes membres de la commission.

Exemples de thématiques :

- Par quelles actions, les villes peuvent-elles contribuer à l'émergence de clusters territorialisés culturels et créatifs ?
- Quels sont les dispositifs d'accompagnement à prévoir pour favoriser la création d'entreprises culturelles et créatives ?
- L'innovation croisée : En quoi, les entreprises culturelles et créatives peuvent-elle servir de vecteurs de développement aux activités plus traditionnelles.
- La création de lien social à travers la mise en place de communautés créatives.

III- Prochaines étapes :

- Organisation de la 2^{ème} réunion de la commission focus proposé Industries Créatives le mois de mars 2014 à Nantes lors des présentations des actes du projet ECIA à l'ensemble des partenaires européens.
- Début juillet 2014 3^{ème} réunion un focus sera établi en concertation avec les partenaires.